



Communiqué de presse pour publication immédiate

Municipalité de Chertsey - 17 février 2016

CHERTSEY DEMANDE UNE AIRE PROTÉGÉE SUR LES TERRES PUBLIQUES

Chertsey le 17 février 2016— La municipalité de Chertsey a déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques une demande de désignation d'aire protégée pour 783 des 1 334 hectares des terres publiques intramunicipales qui se trouvent sur son territoire.

La Municipalité fait valoir que ces terres publiques se trouvent autour de lacs habités et font partie du capital nature recherché par les contribuables villégiateurs. Elle fait valoir en plus que ces terres se trouvent entièrement dans les bassins versants des Grands Lacs que sont le Septième lac, le Neuvième lac, le lac Brûlé, le lac Jaune et le lac Godon.

Le principal danger de voir disparaître ces sites naturels exceptionnels et de perturber l'hydrographie des bassins versants provient, selon la Municipalité, du ministère des Ressources naturelles qui a délégué la gestion de ces terres publiques à la MRC de Matawinie, mais à la condition de maintenir une vocation de foresterie intégrée et d'en faire une exploitation forestière.

De plus, on retrouve sur ces terres une forêt ancienne de plus de 2 hectares avec des pins tricentenaires. La Municipalité a l'intention d'y aménager 20 kilomètres de sentiers pédestres non motorisés, qui seraient reliés aux sentiers du Camp Mariste et à ceux de la Tournée des Cantons de Rawdon.